

## DEFINITION SORTIES PLIE ET MOTIFS SORTIES POSITIVES

NATURE SORTIES	INTITULE SORTIES	MOTIFS	DEROGATIONS/CRITERES (A soumettre OBLIGATOIREMENT en commission d'intégrations et de sorties du PLIE)
<b>POSITIVES</b>	<b>EMPLOI</b>	CDI Temps partiel >= 20 h/hebdomadaire	<p><b>DEROGATIONS :</b> Contrats aidés hors IAE signés par des associations ou des collectivités pouvant être apparentés à des emplois classiques à l'issue d'une période de 6 mois après la signature du contrat (prise en compte des critères suivants : âge du participant, qualification, durée, amplitude horaire et perspectives professionnelles...</p>
		CDD d'au moins 6 mois > 20 h/hebdomadaire	
		Intérim d'au moins 6 mois continus dans la même entreprise 20 h hebdomadaire minimum	
	<b>FORMATION</b>	Formation certifiante sanctionnée par un diplôme, un titre homologué, ou un certificat professionnel et validée	Formation d'au moins 9 mois, sortie possible au 6ème mois du début de la formation. Formation < 9 mois, sortie après validation et obtention du titre/diplôme
	<b>CREATION D'ENTREPRISE/ACTIVITE</b>	Le démarrage de l'activité doit être vérifié et le suivi de 6 mois reste la norme (la seule immatriculation ne suffit pas)	
	<b>DYNAMIQUES</b>  Pour des participants dont la situation sociale ou de santé ne permet pas d'accéder à un emploi répondant aux critères de sorties positives du dispositif (cf. ci-dessus)	CDI Temps partiel < 20 h/hebdomadaire (4 mois minimum)	<p><b>Critères d'appréciations :</b> âge, santé, levée de freins, durée du parcours. L'absence de plus value au maintien de l'accompagnement doit être démontrée.</p>
		CDD Temps partiel < 20 h/hebdomadaire (4 mois minimum)	
		Intérim < 20h/hebdomadaire dans la même entreprise (4 mois minimum), y compris intérim d'insertion pour les + 55 ans	
		CDD d'inclusion (CUI PEC, à partir du 6ème mois)	
		CDI d'inclusion pour les séniors	